

**APPEL A CANDIDATURE POUR LES DOCTORANTS CONTRACTUELS SOUHAITANT
EFFECTUER UNE MISSION D'ENSEIGNEMENT A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023 - 2024

Le **Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016** modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche **relatif aux doctorants contractuels** définit le statut de référence des chercheurs doctorants à travers le contrat doctoral qui est un contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de trois ans.

Les doctorants bénéficiant de ce contrat doctoral peuvent soit exercer une activité de recherche à temps plein soit inclure une **mission complémentaire** dans la limite de 1/6 du temps de travail annuel.

Pour qui ?

- Réservée aux doctorants contractuels (au sens du Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016) ;
- Les doctorants contractuels inscrits en 1^{ère}, 2^e et 3^e année peuvent candidater ;
- Les étudiants qui n'ont pas encore la confirmation d'avoir obtenu un contrat doctoral peuvent candidater (in fine, seuls les doctorants ayant signé un contrat doctoral pourront se voir attribuer la mission définitivement).

Quand et comment candidater ?

<ul style="list-style-type: none"> • Vous disposez d'ores et déjà d'un contrat doctoral (UM, autres employeurs, ou autres financements de type ANR, Labex...) : cas des doctorants actuellement en 2^{ème} et 3^{ème} année. • Vous allez bénéficier d'un contrat doctoral à l'issue des opérations de sélection effectuées par l'une des écoles doctorales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Information Structures Systèmes (I2S) – ED 166 • Langues, Littératures, Cultures, Civilisations (LLCC) – ED 58 • Sciences Chimiques Balard (SCB) – ED 459 • Sciences Chimiques et Biologiques pour la santé (CBS2) – ED 168 • Biodiversité, Agriculture, Alimentation, Environnement, Terre, Eau (GAIA) – ED 584 • Sciences du Mouvement Humain (SMH) – ED 463 • Droit et Science politique – ED 461 • Économie et Gestion de Montpellier (EDEG) – ED 231 	<p>Dossier de candidature à déposer sur l'application SPHINX à partir du 17 juillet 2023 et impérativement avant le 10 septembre 2023</p>
---	--

Modalités de candidature :

Les candidatures sont à effectuer sur l'application SPHINX en se connectant à l'adresse suivante :

<https://sphinx.umontpellier.fr/SurveyServer/s/DRH-MCE/MCE2023/questionnaire.htm>

Une fois le questionnaire rempli sur l'application SPHINX, le formulaire (récapitulant la candidature) dûment complété et doit être signé par :

- Le directeur de thèse
- Le directeur de l'unité de recherche
- Le doctorant contractuel

Il devra être déposé en ligne sur l'application SPHINX accompagné des pièces suivantes :

- Contrat doctoral ou lettre d'engagement
- CV
- Lettre de motivation

Sélection des candidats :

Un premier envoi des dossiers de candidature seront communiqués pour classement le 25 juillet 2023.

Un deuxième envoi sera réalisé le 12 septembre 2023

La Direction des Ressources Humaines informera les doctorants contractuels retenus fin septembre 2023.

MISSION D'ENSEIGNEMENT EXERCEE AU SEIN D'UN AUTRE ETABLISSEMENT

Si vous êtes recruté par un autre établissement que l'Université de Montpellier pour exercer une mission d'enseignement en 2023/2024, vous devez contacter le Service de gestion des Personnels Contractuels de la Direction des Ressources Humaines à l'adresse suivante : drh-contractuels-rech-ens@umontpellier.fr avant **le 19 septembre 2023**.

Après validation de la Présidence, une convention sera établie entre les 2 établissements pour la mise en œuvre de la mission complémentaire d'enseignement.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DELAI SERA DECLARE IRRECEVABLE